

# LETTRE DU CERCLE DE SILENCE DE VERSAILLES

N°34 - Août 2012

## Où en est-on des promesses ?

Le mardi 31 juillet, le ministre de l'Intérieur, a réuni les préfets de France pour un discours et quelques annonces.

- Il a demandé à l'Inspection générale de l'administration (IGA) un audit sur les **conditions d'accueil des étrangers en préfecture**, que les associations jugent souvent indignes.

- Les **critères de régularisation des sans-papiers** «vont être discutés, cet été, avec l'ensemble des parties prenantes (associations, syndicats)». Ils devront être «compréhensibles, à la fois par les personnes en situation irrégulière, par celles qui nourrissent le projet de venir sur notre territoire et également, cela me paraît essentiel, par nos compatriotes»; «Régulariser est un acte important qui doit s'appuyer sur des critères précis et objectifs». Une circulaire sera par ailleurs transmise aux préfets à la rentrée, pour mettre fin au pouvoir discrétionnaire de l'administration en matière de régularisations.

- Pour la fin octobre un projet de loi visant à permettre la **rétenion administrative des immigrés clandestins pendant douze heures**. Depuis l'arrêt de la Cour de cassation le 5 juillet, les sans-papiers interpellés - pour un contrôle d'identité par exemple - ne peuvent plus être placés en garde à vue (24 ou 48 heures) au seul motif qu'ils séjournent irrégulièrement sur le territoire français. Les policiers ne disposent plus que des quatre heures de la procédure de «vérification d'identité» pour engager la procédure préalable à une éventuelle expulsion. Quelque 60 000 personnes par an sont concernées.

Selon un député, il y a «*Effondrement de près de la moitié des reconduites à la frontière depuis le mois de mai*». L'action du nouveau gouvernement se fait donc sentir.

- La politique du ministre de l'intérieur, sur l'immigration a, selon lui, «un objectif de justice et de fermeté». Il souhaite que soit menée «une action résolue **contre la fraude documentaire et les filières de travail clandestin**».

- Un projet de loi devant être présenté à l'automne va «**mettre fin au délit de solidarité** qui permet de poursuivre l'aide désintéressée apportée à des étrangers en situation irrégulière, sur la même base juridique utilisée pour les filières criminelles d'immigration».

Des militants associatifs, ont ainsi été poursuivis en justice pour avoir porté assistance à des sans-papiers.

- Un projet de loi sera présenté au premier semestre 2013 pour proposer la création d'un **titre de séjour pluriannuel** (3 ans) pour les étrangers en situation régulière sur le territoire français. «Ceux-ci doivent, en effet, bénéficier d'un cadre administratif moins contraignant. Les difficultés à obtenir le renouvellement d'un titre de séjour sont des facteurs de fragilisation économique, d'instabilité et, in fine, des obstacles à l'intégration»,

«Le défi de l'immigration sera relevé si la naturalisation n'est plus vécue ou perçue comme la fin d'un parcours du combattant, mais comme l'issue d'un processus d'intégration qui a sa part d'exigences», a expliqué M.Valls.

Le ministre a admis l'obligation pour le gouvernement de démanteler des camps abritant des membres de la communauté Rom (Lyon, à Aix-en-Provence, en Seine-Saint-Denis et dans une partie de l'agglomération lilloise). «*C'est un sujet que je veux traiter, ce n'est pas facile, mais dans la sérénité* ».

## Des enfants en rétention

Depuis mi-juin 2012 il n'y a plus d'enfants en rétention en métropole, mais ce n'est pas encore le cas à Mayotte, 101<sup>ème</sup> département français.

## Dans la région

### Pique-nique partagé des jeunes majeurs

Le 30 juin se sont retrouvés les 28 jeunes parrainés en mars et avril 2012 et ceux qui les entourent pour fêter les régularisations passées et à venir. Ils sont en France avec leur famille ou seuls avec un titre d'un an ou des titres étudiants ou salariés. Une conférence de presse s'est tenue avec de nombreux témoignages qui mottent qu'ils ont rompu leur isolement, bravé leur peur, leur honte et leur timidité. La solidarité, la mobilisation, la volonté, peuvent donner des éléments au T.A. pour juger dans le bon sens.

**Un cercle de silence** réunira les cercles de la région parisienne afin de ferait connaître à un plus large public, l'existence de chacun des cercles locaux, **le samedi 29 septembre 2012**, de 15 à 16 heures, Place des droits de l'homme à Évry (91)

### Le cercle de silence de Versailles

se tient chaque deuxième jeudi de chaque mois entre 18h et 19h Avenue de Saint-Cloud – angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux Fleurs).

Les prochaines dates : 9 août, 13 septembre et 11 octobre 2012

Contact : [cercladesilenceversailles@numericable.com](mailto:cercladesilenceversailles@numericable.com)

Rédaction de la lettre : Michel Girard et Patrick Gérard

# Charte du Cercle de silence Versailles

**Avec ou sans papiers, l'étranger est une personne.**

**La dignité de chaque personne ne se discute pas,  
elle se respecte.**

**Notre silence le crie.**

*Le cercle de silence est une action non violente qui a pour  
objectifs de rappeler :*

- la peur et l'humiliation que vivent les étrangers chez nous,*
- que dans les Centres de Rétention Administrative la dignité humaine est bafouée,*
- qu'on ne peut approuver des dispositions qui détruisent les couples, les familles et dans certains cas des vies humaines.*

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers.

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, sur le modèle des Franciscains de Toulouse.

**Le cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres :** du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, de la Communauté des Diaconesses de Reuilly, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), de l'Église Réformée de France (ERF) et du Centre Huit, du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du Tiers-ordre de Reuilly, GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), le Secours Catholique Versailles, Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), CCR (Chacun-e raconte) et de CELY (Croyants en Liberté Yvelines).